



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4470

Ecole élémentaire Les Gémeaux 12 rue Jeunet à Lyon 5e - Aménagement d'une cours sportive à l'école élémentaire Les Gémeaux - Opération n° 05012001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4470 - ECOLE ELEMENTAIRE LES GEMEAUX 12 RUE JEUNET A LYON 5E - AMENAGEMENT D'UNE COURS SPORTIVE A L'ECOLE ELEMENTAIRE LES GEMEAUX - OPERATION N° 05012001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004, AP 2015-1.

Dans le cadre de ce programme, je vous propose l'aménagement d'une cour sportive à l'école élémentaire Les Gémeaux à Lyon 5<sup>ème</sup>.

Le projet consiste en l'aménagement d'une cour sportive dans le cadre d'un projet expérimental d'aménagement de la cour d'école des Gémeaux 12 rue Jeunet pour favoriser la pratique physique et sportive. L'objectif est d'offrir la possibilité d'une pratique autonome et collective d'activités physiques et sportives dans un cadre pédagogique.

L'enjeu est de créer aussi bien pour les filles que pour les garçons un environnement sécurisé pour des pratiques pédagogiques dans un objectif d'apprentissage et de développement de la culture sportive.

L'opération comprend l'aménagement :

- d'un parcours d'équilibre et d'escalade,
- d'un terrain multisport football/basket,
- d'une piste de course,
- de plusieurs ensembles de tracés pédagogiques ludiques et attrayants permettant divers ateliers d'activités physiques et sportives.

La réfection d'une grande partie des enrobés est nécessaire.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôle technique, et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

Le montant global de l'opération estimé à 165 000 € TTC sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 approuvant le plan d'équipement pluriannuel de la Ville ;

Vu la délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 approuvant l'actualisation des autorisations de programme ;

Vu l'avis du Conseil **du 5<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

## **DELIBERE**

- 1- L'opération n° 05012001 « GS Les Gémeaux – Aménagement d'une cour sportive » est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération 05012001 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004, AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21 et 23, fonction 414, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :
  - 2018 : 7 000 € ;
  - 2019 : 145 000 € ;
  - 2020 : 13 000 €.
- 3- M. le Maire est autorisé à :
  - lancer la procédure de consultation des entreprises ;
  - déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement.

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT